

Justifications de l'accord de coopération du 30 avril 2004

1. Quel regard portez-vous sur la coopération entre le gouvernement fédéral et les régions avant 2004 en ce qui concerne l'activation des personnes bénéficiant de l'assurance chômage?
2. A votre avis, en quoi les stratégies régionales, considérées individuellement, diffèrent-elles dans leur approche de l'activation des personnes au chômage avant 2004?
3. Selon vous, qu'est-ce qui a motivé l'accord de coopération du 30 avril 2004?
 - Quelles étaient les motivations et les préoccupations du gouvernement fédéral?
 - Quelles étaient les motivations et les préoccupations des autorités régionales?
4. Quel a été l'effet de l'accord de coopération de 2004 sur:
 - la coopération entre les acteurs fédéraux et régionaux en matière d'activation des chômeurs?
 - les stratégies régionales individuelles concernant l'activation des chômeurs?L'accord de coopération de 2004 a-t-il changé la donne?
5. Comment l'accord de coopération renouvelé du 6 novembre 2013 a-t-il modifié la situation?
 - Quelles sont les motivations et préoccupations à l'origine de ce nouvel accord?
 - Quel a été l'effet en termes de coopération intergouvernementale?
 - Y a-t-il eu un effet sur les différentes stratégies d'activation régionales?

Justifications des changements effectués par la sixième réforme de l'État

6. Quel regard portez-vous sur la coopération entre le gouvernement fédéral et les régions entre 2004 et la sixième réforme de l'État concernant l'activation des personnes bénéficiant de l'assurance chômage?
7. Selon vous, en quoi les stratégies régionales, considérées individuellement, diffèrent-elles en ce qui concerne l'activation des chômeurs entre 2004 et la sixième réforme de l'État?
8. Selon vous, qu'est-ce qui a motivé les changements en matière de politique d'emploi dans la sixième réforme de l'État?
 - Quelles étaient les motivations et les préoccupations du gouvernement fédéral concernant la politique du marché du travail?
 - Quelles étaient les motivations des autorités régionales en matière de politique du marché du travail?
9. Quel est l'effet de la sixième réforme de l'État sur:
 - la coopération entre les acteurs fédéraux et régionaux en matière d'activation des chômeurs?
 - les stratégies régionales individuelles concernant l'activation des chômeurs?

Autonomie politique

10. Dans quelle mesure les accords de coopération ont-ils modifié la marge de manoeuvre politique des acteurs régionaux?
11. Dans quelle mesure la sixième réforme de l'État a-t-elle modifié la marge de manoeuvre politique des acteurs régionaux?

Réactions fédérales face aux politiques d'incitation régionales

12. Des inquiétudes ont-elles été exprimées quant à savoir si les incitations régionales à activer efficacement les politiques du marché du travail faisaient défaut? (Avant les accords de coopération et la réforme de l'État)
 - Dans l'affirmative, par qui ces préoccupations ont-elles été soulevées?
 - Dans l'affirmative, ces préoccupations sont-elles effectivement prises en compte dans les accords de coopération et la réforme de l'État?

Perceptions et motivations des autres acteurs

13. Comment les politiciens fédéraux perçoivent-ils les politiciens régionaux (et inversement) dans le cadre de la politique d'emploi (par exemple, se considèrent-ils comme partenaires)?
 - Se font-ils confiance et coopèrent-ils?
 - Y a-t-il une différence entre la façon dont les politiciens fédéraux et régionaux se perçoivent et la façon dont les fonctionnaires fédéraux et régionaux se perçoivent?
14. Comment les politiciens régionaux perçoivent-ils les politiciens d'autres régions?
 - Comment les fonctionnaires de différentes régions se perçoivent-ils?
 - Existe-t-il une confiance mutuelle concernant les politiques menées par les autres régions?

Débats récents

15. En février, De Tijd a indiqué que la Flandre avait imposé moins de sanctions aux chômeurs depuis 2015 en raison des efforts déployés par ceux-ci par rapport à la RVA les années précédentes. En octobre, De Standaard a annoncé que la Wallonie imposait plus de sanctions aux chômeurs que la Flandre pour manque de disponibilité active, mais que ces sanctions ont été réduites dans les trois régions depuis 2015. Comment voyez-vous cette évolution?
 - La sixième réforme de l'Etat a-t-elle été une erreur?